

Une charte pour la mer

Les gestes que nous pouvons tous faire en faveur de l'environnement.

Promeneurs ...

Jetez vos déchets dans les poubelles ou rapportez-les chez vous.

Respectez la flore et les dunes : à pied et en VTT, utilisez les chemins balisés afin de ne pas écraser la végétation ; ne cueillez pas les plantes et les fleurs ; ne faites pas de feux.

Respectez les endroits encore sauvages et la tranquillité de leurs habitants : ne vous approchez pas des nids d'oiseaux, n'effrayez pas et ne capturez pas les animaux, tenez vos chiens en laisse... **et respectez les espaces protégés interdits au public** : ils sont les garants de la tranquillité des animaux notamment pendant les périodes de reproduction.

Plaisanciers ...

Ne vous débarrassez pas de vos déchets en mer : les déchets finissent sur les plages ou recouvrent les herbiers des fonds marins, et les produits toxiques se entrent dans la chaîne alimentaire ; les plastiques et autres déchets solides risquent d'être pris pour des proies par les animaux marins et d'entraîner leur mort par occlusion intestinale.

Respectez les endroits protégés et notamment les criques encore sauvages et préservées : vous risquez de perturber l'intégrité d'un lieu et de menacer la vie de ses habitants naturels.

Jetez l'ancre le moins souvent possible, amarrez-vous à un mouillage fixe : les ancres labourent les fonds marins, arrachent les herbiers et les algues.

Limitez vos rejets : utilisez des produits de nettoyage biodégradables (produits vaisselle, savon de Marseille) ; au port, remettez vos huiles de vidange, utilisez les WC communs.

Sélectionnez les produits que vous utilisez : l'entretien d'un bateau nécessite l'utilisation de produits nocifs (peintures antisalissures, vernis, diluants) ; n'en abusez pas et respectez la réglementation (composés organostatiques, fluorure de tributylétain ou TBT).

Pêcheurs amateurs ...

Ne touchez pas aux espèces menacées, ne perturbez pas les écosystèmes : pêcheurs à pied, sachez que lorsque vous retournez les pierres sans les remettre en place, lorsque vous explorez les anfractuosités, lorsque vous fouillez dans les mares, vous remettez en question la vie d'un écosystème, si petit soit-il... pour une pêche qui terminera souvent à la poubelle.

Consommateurs ...

N'achetez pas de souvenirs arrachés à la mer : le commerce de bijoux et autres objets en corail ou en écailles de tortue, de coquillages rares, de gorgones, d'étoiles de mer, de dents de requins contribue à la destruction du milieu marin... **et ne consommez pas les espèces menacées** (aileron de requin, espadon).

Ensemble, protégeons la mer !

Respectons les cétacés

Ethique SCS ou comment se comporter face à des baleines.

Pour que le dérangement causé aux cétacés par notre intrusion dans leur milieu soit réduit au minimum, priorité doit être donnée au respect de leur intimité. C'est pour cela que nous adoptons la méthode de transects linéaires. La mer n'est pas un zoo où «on en a pour son argent» : accepter cette liberté, c'est déjà respecter l'animal. Ne jamais oublier que nous restons des intrus dans un monde où les baleines ne nous ont pas invités. Observer des baleines est un privilège.

Si les circonstances l'exigent, en cas d'abandon du transect au profit d'une autre méthode de travail, le comportement suivant est à respecter absolument.

Avant l'approche :

Identifier l'espèce et prévoir sa possible réaction à notre rencontre. Chercher l'éventuelle présence de juvéniles (les adultes peuvent être plus agressifs en compagnie des petits). Définir leur activité du moment (en cas d'accouplement, nursing, alimentation, chasse ou d'agitation, mieux vaut rester à distance).

Pendant l'approche :

Approcher le cétacé en parallèle de 3/4 arrière, à vitesse très lente. Ne jamais lui couper la route. Ne jamais s'introduire entre 2 animaux, et encore moins entre une mère et son petit. Stopper le bateau à 100 mètres au minimum du cétacé (quitte à le laisser approcher de sa propre initiative s'il le désire).

Pendant l'observation :

Eviter d'être à plus de 3 bateaux dans un rayon de 150 mètres et dans un tel cas, rester groupé pour ne jamais encercler les animaux observés ; ou alors attendre son tour en arrière. Ne jamais nourrir les animaux. Ne jamais tenter de les toucher. Repartir après 15 minutes (à moins que ce soit le cétacé qui ait fait l'approche, par curiosité, et lui n'ait pas terminé son observation). Dénoncer à qui de droit les bateaux coupables de comportements abusifs.

Après l'observation :

Ne pas enclencher les hélices tant que l'animal n'est pas visible en surface et à moins de 100 mètres du bateau. S'éloigner des animaux à vitesse très lente sur 300 mètres au minimum.

